



## Personnes à contacter en cas de besoin (absence, maladie, ...)

Père: ..... Mère: ..... Conjoint(e): .....  
 Profession: ..... Profession: ..... Profession: .....  
 Tél. mobile: ..... Tél. mobile: ..... Tél. mobile: .....  
 Email: ..... Email: ..... Email: .....

## Comment avez-vous connu Expersanté ?

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Par un professeur ou par un chef d'établissement, quel établissement ? | <input type="checkbox"/> Sur un site internet, lequel ?                           |
| <input type="checkbox"/> Par un conseiller d'orientation, lequel ?                              | <input type="checkbox"/> Sur un forum, lequel ?                                   |
| <input type="checkbox"/> Par une relation personnelle, laquelle ?                               | <input type="checkbox"/> Sur un salon d'information, lequel ?                     |
| <input type="checkbox"/> Par un mailing Expersanté que vous avez reçu                           | <input type="checkbox"/> Par une annonce presse (précisez le journal):            |
| <input type="checkbox"/> Par une ancienne élève   | <input type="checkbox"/> Par une distribution à la sortie d'un concours, lequel ? |

## Conditions générales d'inscription

### Inscription

Compte tenu du nombre limité de participants aux concours préparés, l'inscription est à prendre le plus rapidement possible.

#### Pièces à joindre pour l'inscription :

- La fiche d'inscription complétée et signée
- Deux photos d'identité récentes
- Un chèque d'acompte de 1000€
- La photocopie de votre relevé de notes du baccalauréat ou vos bulletins de 1<sup>re</sup> et terminale
- La preuve de la fréquentation d'une autre préparation aux concours (certificat de scolarité, bulletins de note...)

### Règlement

Le règlement complet doit être impérativement effectué aux dates fixées. Tout retard de règlement pourrait entraîner l'exclusion provisoire de l'étudiant.

### Désistement

Tout cas de désistement doit être justifié et notifié par lettre recommandée avec accusé de réception (ex. : joindre un certificat médical en cas de maladie). Les montants de remboursement sont les suivants :

- Réussite à l'un des concours orthophonie, justifié auprès du secrétariat avant le 31 juillet 2016 : remboursement intégral de l'acompte.
- Autres raisons :
  - \* Désistement avant la rentrée : remboursement de 50 % des sommes versées.
  - \* Désistement après la rentrée : aucun remboursement, toute scolarité commencée est intégralement due.